

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date : 21 decembre 2022
N° de série : AGG10084Ca_00

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

NOM DU PRODUIT **Starkle 20SG**

SYNONYME Dinotéfurane 20SG

UTILISATION Insecticide

NUMÉRO D'HOMOLOGATION LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES 34653

IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Mitsui Chemicals Agro, Inc.

1-19-1, Nihonbashi, Chuo-ku, Tokyo

103-0027, JAPON

Téléphone : +81-3-5290-2810

Télécopieur : +81-3-3231-1183

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE +1 202 464 2554
(Urgence reliée à un produit chimique seulement)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DU PRODUIT OU DU MÉLANGE SGH

Dangers physiques

Explosifs	Sans objet
Gaz inflammables	Sans objet
Aérosols inflammables	Sans objet
Gaz oxydants	Sans objet
Gaz sous pression	Sans objet
Liquides inflammables	Sans objet
Solides inflammables	Non classifié
Produits chimiques auto-réactifs	Non classifié
Liquides pyrophoriques	Sans objet
Solides pyrophoriques	Non classifié
Produits chimiques autochauffants	Non classifié
Produits chimiques qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non classifié
Liquides oxydants	Sans objet
Solides oxydants	Non classifié
Peroxydes organiques	Sans objet
Corrosifs pour les métaux	Classification impossible

Risques pour la santé

Toxicité aiguë	
Orale	Non classifié
Cutanée	Non classifié
Inhalation	Classification impossible
Irritation et corrosion de la peau	Non classifié
Graves dommages/irritation aux yeux	Non classifié
Sensibilisation respiratoire	Classification impossible
Sensibilisation cutanée	Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales	Classification impossible
Cancérogénicité	Classification impossible
Toxicité pour la reproduction	Classification impossible

Toxicité pour certains organes cibles	
Exposition unique	Non classifié
Exposition répétée	Classification impossible
Risque d'aspiration	Classification impossible
Risque pour la vie aquatique	
Aiguë	Non classifié
Chronique	Catégorie 1

ÉLÉMENTS GHS DE L'ÉTIQUETTE

Pictogrammes de danger



Mot indicateur

Mise en garde

Mentions de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P391 : Recueillir le produit répandu.

Élimination

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

AUTRES RISQUES

Toxique pour les abeilles et les vers à soie.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	%	NUMÉRO CAS
Dinotéfurane (*)	20	165252-70-0
Silice amorphe	<10	112926-00-8
Sulfonate de dodécylbenzène de sodium	<10	25155-30-0
Autres ingrédients	>60	-

* *N*-méthyl-*N*'-nitro-*N*'-((tetrahydro-3-furyl)méthyl)guanidine
(*RS*)-1-méthyl-2-nitro-3-(tetrahydro-3-furylméthyl)guanidine

Les limites d'exposition en milieu de travail, si disponibles, sont présentées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Faire vomir selon la directive du personnel médical. Ne jamais tenter de faire avaler un produit à une personne inconsciente ou prise de convulsions.

INHALATION

Si la personne ne sent pas bien, la conduire immédiatement à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si de la toux ou d'autres symptômes se développent. Si elle a cessé de respirer, lui donner la respiration artificielle. Si sa respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer et nettoyer la peau avec des quantités abondantes d'eau. Obtenir des soins médicaux si des symptômes se développent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement les yeux avec des quantités abondantes d'eau. Écartez les paupières avec les doigts pour s'assurer de rincer complètement. Vérifier la présence de lentilles cornéennes et les retirer, le cas échéant, s'il est facile de le faire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS

Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone (CO₂), eau et sable.

RISQUES GÉNÉRAUX

L'exposition à des températures élevées ou à l'humidité peut amener le produit à se décomposer et ainsi générer des vapeurs toxiques et causer des incendies. Ce produit n'est pas censé prendre feu ni exploser dans des conditions normales, mais il peut prendre feu violemment s'il est exposé au feu. Le dinotéfurane est auto-réactif à haute température. L'exposition à la chaleur peut induire une violente décomposition.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Oxydes d'azote.

INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE

Faire tenir à l'écart le personnel non nécessaire et non protégé. Couper l'alimentation si possible. Déplacer les contenants dans un endroit sûr si possible. Maintenir les contenants et les environs au frais en les aspergeant d'eau. Combattre le feu depuis une position contre le vent.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Une protection respiratoire et oculaire est requise pour le personnel qui combat l'incendie. Un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome doivent être utilisés pour tous les feux à l'intérieur et tous les feux significatifs à l'extérieur.

06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES ET MESURES D'URGENCE

Avertir le voisinage et faire évacuer si nécessaire. Faire tenir à l'écart le personnel non nécessaire et non protégé. Mettre l'équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Éliminer toutes les sources d'ignition. Mettre fin au déversement si cela ne présente aucun risque personnel.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser ce produit rejoindre l'environnement naturel.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Ramasser ou balayer le produit déversé et le mettre dans un contenant jetable. Utiliser les outils appropriés. Éviter de disperser la poussière dans l'air.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

Mesures techniques

En cas de risque potentiel d'incendie ou d'explosion, utilisez un équipement électrique antidéflagrant et prenez des précautions contre l'accumulation de charges électrostatiques.. Mettre l'équipement de protection individuelle approprié. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes.

Précautions

Manipuler avec prudence. Ne pas inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prenez des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Fournir des stations de lavage des mains et des yeux à proximité des lieux de travail. Bien se laver les mains après la manipulation. Retirer l'équipement de protection contaminé avant d'entrer dans les aires de repos. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit.

ENTREPOSAGE

Conditions d'entreposage

Éviter l'exposition à la chaleur, aux flammes et de toute source d'ignition. Conserver au frais et à l'ombre, dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé et scellé entre les utilisations. Ne pas contaminer d'autres pesticides, engrais, l'eau, les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage et l'élimination.

Matériaux d'emballage

Barils de fibres. Sacs d'aluminium.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

[Silice amorphe]

PEL OSHA : 80/(%SiO₂) mg/m³

CONTRÔLES TECHNIQUES

Fournir une ventilation générale. Il est recommandé d'utiliser un système fermé et une ventilation locale par aspiration. Fournir une douche de sécurité et une station de lavage oculaire à proximité de l'aire de travail.

PROTECTION PERSONNELLE

Protection faciale/oculaire:	Lunettes de protection/antiéclaboussures ou un écran facial
Protection de la peau	
Protection des mains :	Gants résistants aux produits chimiques
Protection corporelle :	Casque de sécurité, vêtements protecteurs et bottes de sécurité.
Protection des voies respiratoires :	Appareil respiratoire antipoussières.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Apparence :	Granule blanc
Odeur :	Faible odeur caractéristique
Seuil olfactif :	Non disponible
pH:	6,2 (24 °C)
Point de fusion :	Non disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Non disponible
Inflammabilité :	Non inflammable
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Température d'allumage spontané :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Densité du vrac :	0,62
Solubilité :	Non disponible
Coefficient de partage	

n-octanol/eau : Non disponible
 Viscosité : Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse si la manipulation et le stockage sont conformes aux directives.

CONDITIONS À ÉVITER :

Éviter l'exposition à la chaleur et à toute source d'ignition.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Non disponible

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Oxydes d'azote.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Orale : Rat DL₅₀ >2000 mg/kg

Cutanée : Rat LD₅₀ >2000 mg/kg

Inhalation : Rat CL₅₀ >2,943 mg/L (4 h)

Irritation/corrosion de la peau

Lapin Peu irritant

Domage/irritation sévère aux yeux

Lapin Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Sensibilisation cutanée

Cobaye N'irrite pas la peau.

Mutagenicité des cellules germinales Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.
 Aucun des composants présents dans ce matériau à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est répertorié par le CIRC, le NTP ou l'OSHA comme étant cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique Ne répond pas aux critères de classification selon les données disponibles.

Exposition répétée

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Risque d'aspiration

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

DANGEREUX POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Aiguë : Les données écotoxicologiques ne répondent pas aux critères de classification.

Chronique : Contient du dinotéfurane (Catégorie 1, M=10). [Catégorie 1]

ÉCOTOXICITÉ :**[Mélange]**

Carpe	CL ₅₀ (96H)	>100 mg/L
Truite arc-en-ciel	CL ₅₀ (96H)	>108 mg/L
<i>Daphnia magna</i>	CE ₅₀ (48H)	199 mg/L
Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	CE ₅₀ (72H)	>100 mg/L

[Dinotéfurane]

Chironomide (<i>Chironomus riparius</i> , test de dopage dans l'eau)	CSEO, (27 jours)	0,003 mg/L
-----------------------------------------------------------------------	------------------	------------

13. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION**DÉCHETS RÉSIDUELS**

Les déchets qui résultent de l'utilisation de ce produit peuvent être jetés sur place ou dans un site d'enfouissement approuvé.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Vider complètement le contenant en le secouant et en cognant le dessous et les côtés afin de détacher les particules. Vider les résidus dans l'équipement d'application. Acheminer ensuite au recyclage, si possible, ou éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire, par incinération ou, si les autorités locales et nationales l'autorisent, par brûlage. En cas d'incinération, restez à l'écart de la fumée.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**ONU**

Classe de danger :	9
Numéro ONU :	ONU3077
Désignation de transport :	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Mélange de dinotéfurane)
Groupe d'emballage :	III
Polluant marin :	Oui

Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviai

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LE TRANSPORT

S'assurer que le contenant ne recèle aucun trou ni fuite. Éviter les manipulations brusques et ne pas échapper. Prévenir l'effondrement des piles de cargaison.

15. RÉGLEMENTATION

Lire l'étiquette autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un pesticide contrôlé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences concernant l'étiquetage en vertu la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les risques requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH.

La mention de danger suivante doit figurer sur l'étiquette du pesticide :

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Il existe des exigences spécifiques au Canada pour la protection de l'environnement, relativement à la manipulation, à l'utilisation et à l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences figurent sur l'étiquette du produit.

La responsabilité du respect des lois et règlements applicables incombe à l'utilisateur.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Références : Données internes

Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, nous ne pouvons pas assumer une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

La détermination finale de la pertinence de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir que ce soient les seuls risques existants.